



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question au Gouvernement n° 4113

Texte de la question

INITIATIVES EUROPÉENNES POUR LA JEUNESSE

M. le président. La parole est à Mme Sandrine Doucet, pour le groupe socialiste, écologiste et républicain.

Mme Sandrine Doucet. Monsieur le secrétaire d'État chargé des affaires européennes, la jeunesse est une chance immense pour notre continent. C'est elle qui incarne l'avenir de l'Europe et c'est par elle, notamment, que doit passer la relance du projet européen. Elle est en effet pleine de force, d'audace et d'espérances.

Chaque fois que l'Europe est en recherche d'identité, c'est à la jeunesse qu'elle s'adresse, comme cela a été le cas dans les années 80 et 90 avec les programmes de mobilité. La jeunesse croit en l'Europe, mais peut-être pas toujours en l'Europe qu'on lui propose. Il faut donc aller au-delà des mots et développer des actions concrètes et utiles.

Par exemple, la France est le premier pays à avoir initié, avec le dispositif de garantie jeunes, un programme en faveur des jeunes les plus touchés par le chômage et la précarité.

Le programme Erasmus, dont l'agence française est située dans ma circonscription, à Bordeaux, est une réussite incontestable : entre 2014 et 2020, 4 millions de jeunes européens vont en bénéficier.

La mobilité est une opportunité majeure, comme je l'ai rappelé dans le rapport pour observations que j'ai rendu sur le projet de loi Égalité et citoyenneté. Le service civique doit avoir une dimension européenne plus forte, et le service volontaire européen être encouragé.

Monsieur le secrétaire d'État, vous avez récemment présenté en conseil des ministres plusieurs initiatives européennes en faveur des jeunes. Elles s'articulent autour de trois axes : renforcer la dimension professionnelle d'Erasmus + tout en conservant l'essence du dispositif, c'est-à-dire la construction d'une citoyenneté européenne à travers des partenariats éducatifs ; encourager la dimension européenne du service civique ; enfin, créer une carte étudiante européenne.

Le Gouvernement fait preuve de volontarisme pour notre jeunesse, grande priorité de ce quinquennat. Ces mesures récemment annoncées s'inscrivent dans une politique globale suivie depuis 2012.

Ce volet européen est le bienvenu : pouvez-vous donc, monsieur le secrétaire d'État, détailler le contenu ainsi que les modalités de mise en œuvre de ces initiatives ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes.

M. Harlem Désir, *secrétaire d'État chargé des affaires européennes*. Madame la députée, la relance du projet européen passe en effet par la jeunesse, et vous avez eu raison de rappeler l'immense succès du programme Erasmus +, dont l'agence pour la France est installée dans votre circonscription, en Aquitaine.

Ce programme est une fabrique de citoyenneté européenne : plus de 4 millions de jeunes vont en effet pouvoir bénéficier de cette mobilité entre 2014 et 2020. Mais nous sommes convaincus qu'il est possible d'aller plus loin.

Il n'y a d'abord pas de raison que seuls – ou presque – les étudiants de l'enseignement supérieur puissent bénéficier de cette mobilité. Il s'agit du premier axe d'un nouveau développement de ce programme que j'ai en effet eu l'occasion de présenter en conseil des ministres et que nous voulons faire valoir à l'échelle européenne : celui d'un Erasmus professionnel et d'un Erasmus des apprentis. Il faut que tous les jeunes qui aujourd'hui suivent ces formations en alternance puissent également faire cette expérience de citoyenneté européenne, qui leur permettra en outre d'accroître leurs qualifications et leur employabilité.

C'est pourquoi nous avons décidé de lancer avec l'Allemagne, et avec le concours des partenaires sociaux en France – notamment du MEDEF et de la CFDT – ainsi que d'une quinzaine d'entreprises présentes en France et en Allemagne, une expérimentation visant à faire la démonstration qu'il est possible de surmonter les obstacles à la mobilité des jeunes apprentis.

Ensuite, nous voulons en effet renforcer la dimension européenne du service civique : il existe dans de nombreux États membres de l'Union européenne, et la France est en train de le développer. Il nous semble qu'il y aurait du sens à ce qu'une partie du temps que ces jeunes consacrent aux autres – dans des collectivités locales ou dans des associations, qu'il s'agisse d'actions au service des personnes ou de l'environnement – puisse avoir pour cadre un autre État membre de l'Union européenne. Nous avons donc, à l'occasion du conseil des ministres franco-italien, lancé une expérimentation avec nos voisins transalpins.

Enfin, une carte d'étudiant européenne, c'est une évidence : lorsqu'on est étudiant, on doit pouvoir avoir accès aux bibliothèques universitaires, aux services de logement et de restauration dans l'ensemble de l'Union européenne. Nous lançons donc également une expérimentation dans ce domaine avec plusieurs pays.
(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Doucet](#)

Circonscription : Gironde (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4113

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [23 juin 2016](#)